...ssion immédiate et la loi ...

...CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie ...

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DE-BITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans la passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 29ème jour de mars, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

MORINO, BAZILE—Taxe de 1880, ta...90c

Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carlton, Plassa, Mary, Jackson et Treizième, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'Ilet No. 448; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Jackson sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur 132 pieds de profondeur; les lots Nos. 13 et 14 pris ensemble mesurent 122 pieds de face à la rue Jackson sur 132 pieds de profondeur; les lots Nos. 15 et 16 pris ensemble mesurent 122 pieds de face à la rue Mary sur 132 pieds de profondeur; les lots Nos. 17 et 18 pris ensemble mesurent 122 pieds de face à la rue Mary sur 132 pieds de profondeur.

MEYER, J. F. No. 2.—Taxe de 1880, montant à.....48c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Carrollton avenue, sur 166 pieds de profondeur.

MUNK, VALENTINE—Taxe de 1880, montant à.....$2 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pritchard, Holly Grove, Hamilton et Dousième, désignés comme une moitié de l'Ilet No. 405; la dite moitié a front de 50 pieds sur la rue Pritchard, sur 120 pieds de profondeur. Ladite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

La moitié d'un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Collapissa, Cambronne, Jafferson et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 575; la dite moitié de l'Ilet No. 575 mesure 50 pieds de face sur 120 pieds de profondeur. Ladite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Collapissa, Holly Grove, Hamilton et Quatorzième, désigné comme l'Ilet No. 575; ledit lot No. 575 mesure 100 pieds de face sur 200 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $9 15.

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Carrollton, Cambronne, Madison et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 573; le dit Ilet No. 573 mesure 100 pieds de face sur 200 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pritchard, Mary, Monroe et Douzième, désigné comme un demi de l'Ilet No. 409; le dit demi de l'Ilet No. 409 mesure 150 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Carrollton, Jefferson et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 577; le dit Ilet No. 577 mesure 100 pieds de face sur 200 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Carrollton, Jefferson et Sixième, désigné comme l'Ilet No. 577; le dit Ilet No. 577 mesure 100 pieds de face sur 200 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Six certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pritchard, Holly Grove et Treizième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans l'Ilet No. 447; le dit lot No. 7 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur 122 pieds de profondeur et le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Treizième et Holly Grove; les lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 183 pieds de face à la rue Treizième sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 11 forme l'encoignure des rues Treizième et Jackson et le lot No. 12 mesurant 61 pieds de face à la rue Jackson sur 122 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $6 85.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Upper Line, Napoléon et Sixième, désigné comme les Nos. 33 de l'Ilet No. 455 et le No. 32 mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur.

MCCALLE, THOS. R. ET VVE ANN BURTHE—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dixième, Carrollton, Hamilton et Nelson, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 334; le dit lot No. 6 mesure 65 pieds de face à la rue Nelson sur 150 pieds de profondeur; le lot No. 7 mesure 60 pieds de face à la rue Nelson sur 150 pieds de profondeur, le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Nelson et mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 mesurant, chacun, 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, jeveudrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerai pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'encherisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par la dit débiteur.

Le vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. F. PRESTON ET EDWARD IVY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 13 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 22ème jour de mars, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Collapissa, Carrollton Avenue, Dublin et Treizième, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 dans l'Ilet No. 455, les dits lots Nos. 19 à 27 mesurent 244 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 66½.

Sept certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Collapissa, Carrollton Avenue, Dublin et Treizième, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 dans l'Ilet No. 455, les dits lots Nos. 19 à 27 mesurent 244 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 66½.

Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 1 à 7 mesurent 210 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 8 à 12 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 13 à 17 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 18, 19, 20, 21 et 22 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 18 à 22 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 23, 24, 25, 26 et 27 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 23 à 27 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 28, 29, 30, 31 et 32 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 28 à 32 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 33, 34, 35, 36 et 37 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 33 à 37 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 38, 39, 40, 41 et 42 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 38 à 42 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 43, 44, 45, 46 et 47 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 43 à 47 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 48, 49, 50, 51 et 52 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 48 à 52 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 53, 54, 55, 56 et 57 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 53 à 57 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 58, 59, 60, 61 et 62 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 58 à 62 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 63, 64, 65, 66 et 67 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 63 à 67 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 68, 69, 70, 71 et 72 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 68 à 72 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 73, 74, 75, 76 et 77 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 73 à 77 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 78, 79, 80, 81 et 82 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 78 à 82 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 83, 84, 85, 86 et 87 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 83 à 87 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 88, 89, 90, 91 et 92 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 88 à 92 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 93, 94, 95, 96 et 97 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 93 à 97 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 98, 99, 100, 101 et 102 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 98 à 102 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 103, 104, 105, 106 et 107 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 103 à 107 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 108, 109, 110, 111 et 112 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 108 à 112 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 113, 114, 115, 116 et 117 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 113 à 117 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 118, 119, 120, 121 et 122 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 118 à 122 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 123, 124, 125, 126 et 127 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 123 à 127 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 128, 129, 130, 131 et 132 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 128 à 132 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 133, 134, 135, 136 et 137 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 133 à 137 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 138, 139, 140, 141 et 142 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 138 à 142 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 143, 144, 145, 146 et 147 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 143 à 147 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 148, 149, 150, 151 et 152 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 148 à 152 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 153, 154, 155, 156 et 157 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 153 à 157 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 158, 159, 160, 161 et 162 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 158 à 162 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 163, 164, 165, 166 et 167 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 163 à 167 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 168, 169, 170, 171 et 172 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 168 à 172 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 173, 174, 175, 176 et 177 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 173 à 177 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 178, 179, 180, 181 et 182 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 178 à 182 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 183, 184, 185, 186 et 187 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 183 à 187 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 188, 189, 190, 191 et 192 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 188 à 192 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 193, 194, 195, 196 et 197 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 193 à 197 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 198, 199, 200, 201 et 202 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 198 à 202 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 203, 204, 205, 206 et 207 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 203 à 207 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $4 57½.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dublin, Upper Line et Treizième, désignés comme les Nos. 208, 209, 210, 211 et 212 de l'Ilet No. 456; les dits lots Nos. 208 à 212 mesurent 175 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble